



Rapport d'activités

2019 / 2020

Édito

L'année que nous venons de passer a été riche en rebondissements et situations inédites que nos entreprises ont réussi à appréhender de façon exemplaire. **Ce contexte particulier a redonné tout son sens à l'action collective pour relever les défis à venir.**

Tout d'abord, **la crise sanitaire** qui préoccupe les gouvernements et acteurs économiques du monde entier depuis plusieurs mois, est loin d'être résolue. Nous avons tous appris à réorganiser nos modalités et moyens de travail afin de maintenir nos activités. L'alimentation, et par conséquent l'agriculture, est devenue une priorité stratégique nationale, européenne et mondiale. Les entreprises semencières ont démontré leur responsabilité et leur engagement en étant au rendez-vous malgré de nombreuses difficultés opérationnelles, logistiques et réglementaires.

Ensuite, **la consolidation d'une vision ambitieuse pour l'Union Européenne** à travers sa feuille de route intitulée **le « Pacte vert »**. L'objectif est de rendre l'économie européenne durable en transformant les défis climatiques et environnementaux en opportunités, tout en garantissant une transition juste et inclusive pour tous. Ce « Green Deal » est décliné pour l'agriculture en deux stratégies : « Biodiversité 2030 » et « Farm to Fork », thème retenu pour notre Assemblée Générale 2020.

En France, **les épisodes de sécheresse et le développement de maladies** impactant la productivité, voire le maintien de certaines filières, ont marqué l'été 2020. Souveraineté alimentaire, sécurité sanitaire, relocalisation des activités en France ... ces priorités du **Plan de Relance**, présenté par le gouvernement début septembre, ont une résonance toute particulière

avec nos activités quotidiennes. Nos adhérents continueront à sélectionner, produire et mettre en marché les semences qui permettront d'atteindre ces objectifs tout en conservant une approche française, européenne et mondiale.

Dans ce contexte, l'UFS a, tout au long de l'année, **multiplié les alliances** afin de mieux faire connaître nos métiers, nos contributions, nos attentes et propositions pour réussir les transitions en cours. Organisation d'évènements auprès de publics variés (sénateurs, étudiants) à Paris comme en région, contributions à plusieurs consultations citoyennes nationales et européennes, montée en puissance sur les réseaux sociaux : l'UFS a porté les enjeux des entreprises semencières en les associant à ceux des partenaires des filières agricoles et alimentaires. L'UFS a également fait preuve d'**agilité** en adaptant ses services aux adhérents, notamment pendant la période de confinement, mais aussi en proposant des publications adaptées pour rendre accessibles au plus grand nombre des sujets complexes.

Ce rapport d'activité vous permettra d'avoir une vision d'ensemble de la diversité des sujets et des actions menées par les équipes de l'UFS avec l'appui des collaborateurs des entreprises. Sans cette expertise et vision opérationnelle partagée, l'action collective n'existerait pas. Nous ne pouvons que poursuivre cette complémentarité pour réussir.



Claude TABEL
Président



Franck BERGER
Vice-président

Sommaire



Organisation et gouvernance

page 6 ▶ 7



L'Union Française des Semenciers

page 8 ▶ 15



Pôle Amélioration des Plantes

page 16 ▶ 23



Pôle Production & Marchés

page 24 ▶ 31



Pôle Affaires Publiques & Communication

page 32 ▶ 37



Pôle Administration & Finances

page 38 ▶ 41



L'organisation professionnelle

page 42 ▶ 45



Organisation et gouvernance

ORGANISATION & GOUVERNANCE

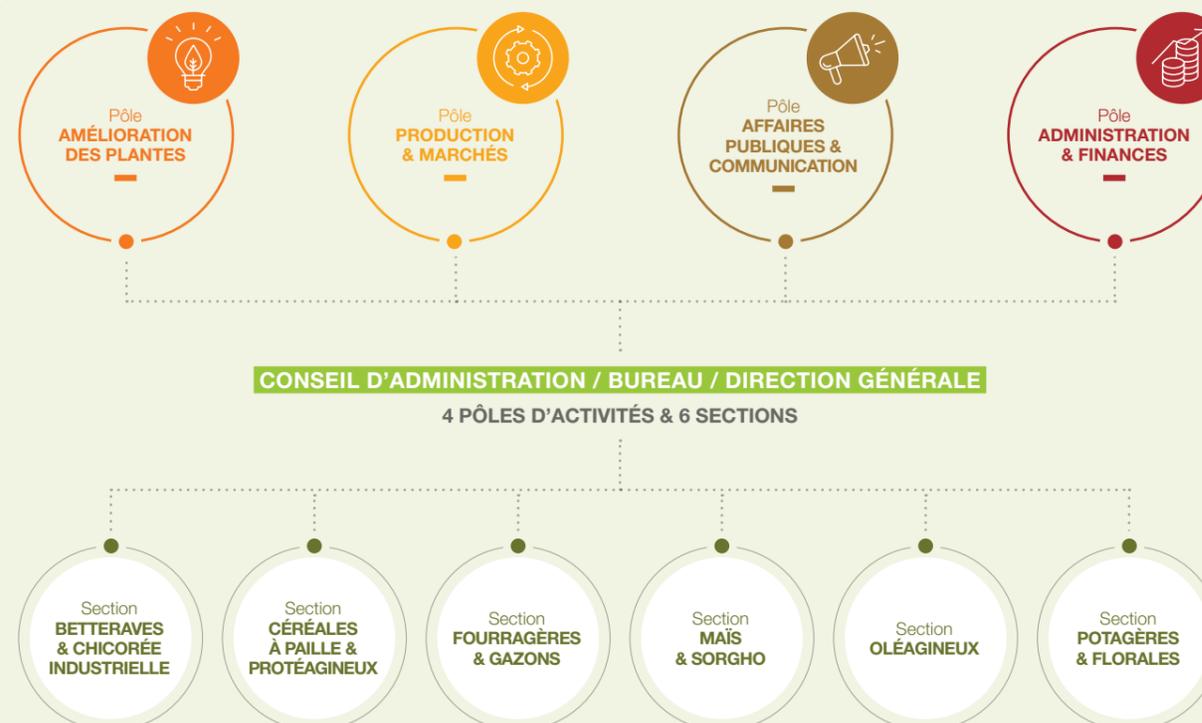
Fédérer et représenter 135 entreprises semencières au coeur des filières agricoles et alimentaires

L'Union Française des Semenciers, créée en 2009, représente 135 entreprises actives dans la recherche & sélection, la production et la mise en marché de semences pour l'agriculture, les jardins et les paysages.

De nombreux comités et groupes de travail d'experts d'entreprises sont mobilisés pour approfondir les sujets techniques et proposer des outils opérationnels aux entreprises adhérentes.

La gouvernance de la fédération est assurée par un Conseil d'Administration composé de 18 représentants professionnels qui s'appuient sur deux pôles métiers chargés de définir les stratégies d'actions. 6 sections sont par ailleurs dédiées aux enjeux spécifiques des groupes d'espèces représentées à l'UFS :

- Betteraves et chicorée,
- Céréales et protéagineux,
- Fourragères et gazons,
- Maïs et sorgho,
- Oléagineux,
- Potagères et florales.





L'Union Française des Semenciers

L'UNION FRANÇAISE DES SEMENCIERS

Un acteur clé des filières agricoles et alimentaires

L'Union Française des Semenciers fédère et représente 135 entreprises couvrant trois métiers complémentaires : l'amélioration des plantes, la production de semences et la mise en marché de ces semences pour l'agriculture, les jardins et les paysages. Qu'elles soient des PME familiales, des coopératives ou des filiales d'entreprises étrangères, les entreprises semencières contribuent au développement économique des régions et performant sur les marchés internationaux.

NOTRE AMBITION COLLECTIVE

Démontrer l'engagement durable des entreprises semencières pour proposer des solutions innovantes à une agriculture plurielle, confrontée à de nombreux défis (changement climatique, biodiversité, produire plus et de meilleure qualité avec moins de ressources, compétitivité, etc.).

NOS MISSIONS

- Promouvoir les métiers et le savoir-faire des entreprises semencières,
- Représenter nos adhérents et faciliter les échanges avec les parties prenantes agricoles et politiques,
- Contribuer à la mise en oeuvre d'un environnement réglementaire, économique et sociétal permettant à nos adhérents d'entreprendre et d'innover,
- Mettre à disposition des entreprises des services d'expertise afin de les accompagner dans leurs enjeux quotidiens.

NOS INSTANCES

- Deux pôles métiers pour définir les stratégies d'actions relatives à l'Amélioration des plantes, la Production et la Mise en Marché de semences.
- Un pôle Affaires Publiques et Communication pour déployer le rayonnement du secteur et développer un dialogue avec les parties prenantes.
- Un pôle Administration et Finances pour centraliser les fonctions supports et sécuriser les actions budgétaires des pôles métiers et des sections.
- Des sections dédiées aux enjeux spécifiques de 6 groupes d'espèces représentées à l'UFS : Betteraves et chicorée, Céréales et protéagineux, Fourragères et gazons, Maïs et sorgho, Oléagineux, Potagères et florales.
- Des comités et groupes de travail d'experts d'entreprises pour approfondir les sujets techniques et proposer des outils opérationnels aux adhérents.

Chiffres clés

 Une large diversité d'entreprises

 Un fort ancrage territorial

 Une contribution permanente à la biodiversité cultivée

 Des plantes saines toujours plus résistantes

 Des variétés diversifiées et de haute qualité

 **12 000** emplois directs

 **3,3** milliards d'euros de chiffre d'affaires



SÉLECTIONNER

13% du chiffre d'affaires investit en R&D

73 entreprises sélectionnent plus de 70 espèces

131 centres de recherche dans nos territoires

550 nouvelles variétés inscrites au catalogue officiel français chaque année

6 200 variétés répertoriées au catalogue français
+ 4 000 d'espèces agricoles,
+ 2 200 d'espèces potagères



PRODUIRE

1^{er} producteur européen

380 000 hectares de multiplication de semences

18 600 agriculteurs multiplicateurs

100% de la production contractualisée

1M de tonnes de semences produites

250 sites de production implantés dans 225 communes

2,2% du CA/an en moyenne consacré à des investissements dans les appareils de production



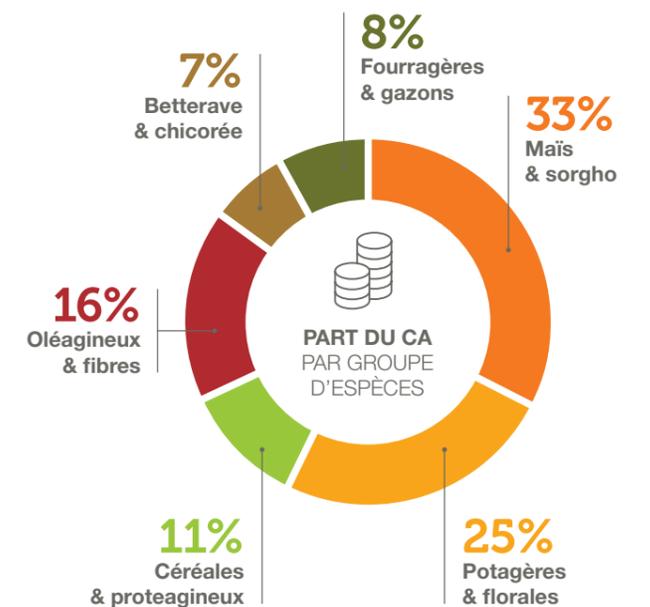
METTRE EN MARCHÉ

1^{er} exportateur mondial

50% des semences sont destinées à l'export, dont 70% vers l'UE

+953 M d'euros d'excédent commercial en 2018/19

15% de hausse d'exportations depuis 2013



Un secteur en action

DOSSIER MUTAGÉNÈSE : AGIR COLLECTIVEMENT EN FAVEUR DE L'INNOVATION VARIÉTALE

La décision du Conseil d'Etat du 7 février 2020 ainsi que le projet de décret relatif à la qualification juridique de la mutagénèse et aux variétés rendues tolérantes aux herbicides ont généré une forte incertitude pour les filières agricoles. Cette situation a conduit l'UFS à mettre en place un collectif d'organisations agricoles et alimentaires concernées, à court et moyen terme, par ces dispositions.

Depuis plus d'un an, ces 28 organisations, représentant les agriculteurs, l'approvisionnement et la transformation agricole sont rassemblées au sein du *Collectif pour l'innovation variétale*, pour caractériser leurs besoins, attentes et faire des propositions d'évolutions de la réglementation. Elles se sont ainsi fortement mobilisées pour obtenir la visibilité nécessaire pour assurer la récolte de colza 2020 et sur les conditions de semis de l'année.

Cette mobilisation collective se distingue par la régularité et l'implication de ses membres, qui a donné lieu à plusieurs actions concrètes : trois courriers adressés aux ministères depuis septembre 2019, des rendez-vous avec les pouvoirs publics, deux communiqués de presse, des interviews, une tribune relayée lors du Salon de l'Agriculture 2020 par le journal l'Opinion...

Alors que l'imbricatio juridique se poursuit, l'UFS et ses 27 partenaires maintiennent leur mobilisation en faveur d'un contexte réglementaire européen et national favorable à l'innovation en matière d'amélioration des plantes.

L'UFS À LA RENCONTRE DES PARTIES PRENANTES



+ DE

300

**PARTICIPANTS
LORS DES
JOURNÉES
DE L'UFS 2019**

Engagée dans une dynamique d'écoute et d'ouverture, l'UFS a multiplié les événements et rendez-vous pour aller à la rencontre des parties prenantes. Ces rencontres ont permis de valoriser les solutions offertes par les semences pour répondre aux enjeux de transitions multiples de l'agriculture et de l'alimentation.

Ainsi, les traditionnelles Journées de l'UFS, qui ont rassemblées en novembre 2019 plus de 300 participants sur 2 jours, ont permis d'introduire les recommandations issues de la première Rencontre organisée par l'UFS en octobre dernier avec des étudiants de différents horizons. Cette agora a réuni une vingtaine de futurs décideurs et d'experts autour d'une réflexion sur leurs attentes pour l'agriculture et l'alimentation, en intégrant

le rôle déterminant des entreprises semencières pour demain.

Lors du « Salon International de l'Agriculture » (SIA), l'UFS a renforcé sa présence et initié de nombreux rendez-vous. Une première étape réussie, qui appelle à renouveler l'exercice lors de la prochaine session du SIA afin d'asseoir durablement la présence de notre fédération lors de ce rendez-vous institutionnel incontournable.

Cet engagement sur le SIA a contribué à la réussite des Rencontres de l'UFS organisées au Palais du Luxembourg sous le haut patronage du sénateur Laurent Duplomb. Lors de cet événement, l'UFS a rassemblé intervenants d'organisations professionnelles et des représentants politiques pour un débat pragmatique en faveur d'une agriculture inclusive et complémentaire.



L'UFS SE SAISIT DES STRATÉGIES EUROPÉENNES FARM TO FORK ET BIODIVERSITÉ 2030

La crise de la COVID-19 et les conséquences du changement climatique ont démontré que la souveraineté alimentaire ainsi que la structuration des filières agricoles et alimentaires étaient incontournables à l'échelle européenne. La publication par la Commission européenne de la Stratégie Farm to Fork en mai 2020 a placé l'agriculture au cœur de cette transition écologique européenne.

L'UFS s'est saisie de cette opportunité pour formuler des recommandations complémentaires, destinées à valoriser les contributions du secteur semencier parmi les leviers de réussite des objectifs européens. Ces propositions, inspirées des contributions formulées par Euroseeds, ont été transmises à la Commission européenne et présentées lors de la conférence de presse donnée par l'UFS en juillet dernier.

Face à la crise sanitaire de la COVID-19, l'UFS s'est organisée rapidement pour proposer à ses adhérents des informations régulières et ciblées, tout en se positionnant comme un interlocuteur de référence auprès des parties prenantes.

Ainsi, dès la promulgation du confinement, l'UFS s'est mobilisée pour densifier la communication à l'attention des adhérents et a organisé deux études d'impacts destinées à évaluer les conséquences de la crise sur les entreprises semencières.

L'UFS a également œuvré, auprès des pouvoirs publics, pour la reconnaissance du secteur comme un maillon déterminant des filières agricoles et alimentaires, contribuant à faciliter l'activité dans les territoires. Une mobilisation qui a permis d'interagir

Construites autour de 4 axes, les propositions de l'UFS rappellent l'importance d'entretenir un savoir-faire unique et de bénéficier d'un accès permanent à l'innovation afin d'être en mesure de relever les défis d'un monde en constante évolution. Parmi les pistes proposées par l'UFS pour répondre à ces enjeux, signalons :

- la nécessaire reconnaissance de la contribution des biotechnologies à l'accroissement de la durabilité
- l'harmonisation des règles à à l'échelon européen à l'égard des importations de végétaux
- la valorisation du système de traçabilité des semences dans l'identification de nouvelles menaces sur la santé des végétaux.

Enfin, dans l'optique d'une agriculture durable et plurielle, l'UFS rappelle que la diversité des semences disponibles et leur qualité sanitaire sont indispensables pour garantir des systèmes alimentaires pérennes.

COVID-19 : UNE MOBILISATION INÉDITE

régulièrement avec plusieurs interlocuteurs politiques, tel que les cabinets de Didier Guillaume et d'Agnès Pannier-Runacher, une dizaine de parlementaires ainsi que les organisations de l'amont agricole et les têtes de réseau comme la FNSEA et la Coopération agricole.

Par ailleurs, l'UFS s'est associée activement à la démarche des interprofessions Val'Hor et Gnis en faveur de la réouverture des jardineries, essentielle à la santé économique des acteurs des espèces potagères et gazon.

L'UFS a pu démontrer, au même titre que les entreprises, toute sa capacité d'adaptation et de réaction au cœur d'une situation d'ampleur inédite.

Les faits marquants



JUILLET

POINT PRESSE SUR LE MONDE D'APRÈS

Près d'une vingtaine de journalistes de la presse généraliste et agricole ont assisté à ce point presse consacré à l'évaluation des impacts de la crise sanitaire sur les entreprises semencières mais aussi aux contributions de l'UFS aux stratégies européennes Farm to Fork et Biodiversité 2030, ainsi qu'au plan de relance du gouvernement français.

AVRIL

ENQUÊTES D'IMPACT COVID-19

L'UFS a mené deux enquêtes durant la phase de confinement. La première destinée à répondre au gouvernement qui souhaitait faire un état des lieux sur la disponibilité en masques de protection et sur l'implication du personnel dans le secteur. La seconde enquête a été mise en place pour mesurer l'impact économique de la crise sanitaire sur les entreprises, dont les répercussions les plus significatives rapportées concernaient les sections des espèces potagères, florales et gazons.

MARS

LES RENCONTRES DE L'UFS AU PALAIS DU LUXEMBOURG

Organisée sous le haut patronage du sénateur Laurent Duplomb, cette 2^{ème} édition des Rencontres de l'UFS a réuni près de 100 invités, dont une vingtaine de sénateurs, au Palais du Luxembourg pour évoquer l'impact et l'intérêt de l'innovation en agriculture comme clé de résolution des défis actuels.

FORUM DES INDUSTRIELS DE LA SEMENCE EN LIGNE

Face à l'impossibilité de tenir en présentiel ce rendez-vous annuel pour cause de COVID-19, l'UFS a organisé le Forum des Industriels en ligne. Une réussite qui a permis d'échanger sur des sujets d'actualité et de tenir deux ateliers consacrés à l'accidentologie du secteur et à la démarche PGRP dans le cadre du règlement Santé des végétaux.

FÉVRIER

PUBLICATION DU NOUVEAU SITE INTERNET

Dynamique, visuel et intuitif, le nouveau site internet de l'UFS offre un aperçu des enjeux et métiers de notre secteur. Avec un contenu plus étayé et une animation renforcée, il constitue désormais le socle de la stratégie digitale de la fédération.

TRIBUNE DU COLLECTIF POUR L'INNOVATION

Publiée dans le journal Le Trombinoscope, titre de presse politique, ainsi que le journal L'Opinion, la tribune des 28 organisations constitutives du Collectif pour l'innovation, a lancé au gouvernement un appel au dialogue sur l'avenir des méthodes d'amélioration des plantes en France, suite à la décision du Conseil d'Etat sur la mutagénèse.

NOVEMBRE

LES JOURNÉES DE L'UFS 2019

Un record d'affluence et une table ronde dédiée aux perspectives positives en lien avec la jeunesse auront marqué cette édition 2019 des journées de l'UFS, axées sur les enjeux agricoles et alimentaires de demain.



Malgré une année atypique, l'UFS a su maintenir un fort niveau d'engagement auprès de ses adhérents et des parties-prenantes

Claude Tabel
Président



Pôle Amélioration des Plantes

La recherche et l'innovation en sélection variétale jouent un rôle déterminant dans le processus d'amélioration des plantes. Avec en moyenne 13% de leur chiffre d'affaires dédié à cette activité, les entreprises semencières investissent pour offrir des réponses concrètes aux agriculteurs, jardiniers, collectivités, aux industries de transformation, et plus largement aux attentes des consommateurs-citoyens. Pour maintenir cette dynamique d'innovation nécessaire, l'UFS soutient un cadre réglementaire permettant de relever les défis agricoles, environnementaux et sociétaux.



PÔLE AMÉLIORATION DES PLANTES

Contribuer à la biodiversité cultivée et à l'accessibilité des ressources génétiques

LES SEMENCIERS EN FAVEUR D'UNE APPLICATION ADAPTÉE DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Digital Sequence Information (DSI) : partager pour innover

Les échanges et partages de ressources génétiques font l'objet d'une réglementation internationale depuis 1992, avec la signature de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Ce traité introduit le principe d'Accès et de Partage des Avantages (APA), qui encadre la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Néanmoins, si le traité couvre l'utilisation physique des ressources génétiques, il ne concerne pas l'utilisation d'informations relatives à ces ressources. Or, depuis les années 2000, le génome de plus d'une quarantaine d'espèces végétales a été décrypté par des équipes de recherche internationales, mettant à la disposition de la communauté scientifique une information de « séquençage » (DSI) des ressources génétiques. Au cours des discussions internationales sur le sujet, de nombreux pays en développement se sont opposés à ce que l'utilisation des DSI liées à leurs ressources génétiques se poursuive sans obligation de partage des avantages.

Or, pour les semencières, l'accès à ces données est un outil supplémentaire à disposition des sélectionneurs pour explorer le potentiel des plantes et proposer les variétés les mieux adaptées. Parce qu'elles apportent une vision plus exhaustive de la diversité génétique utilisée, les DSI favorisent la valorisation et l'élargissement de cette diversité.

Aussi, l'UFS préfère considérer le libre accès aux DSI comme une forme de partage non-matériel des avantages. Pour atteindre les objectifs de la Convention internationale et soutenir les objectifs de développement durable, les semencières estiment que les DSI ne doivent pas être concernées par le partage des avantages au risque d'entraver le développement du partage d'information et in fine, de la recherche.

Communiquer sur la gestion des micro-organismes par les entreprises semencières

Au même titre que les plantes, les micro-organismes sont considérés comme des ressources génétiques, et sont de fait soumis au principe du partage des avantages. Cependant, la France prévoit, pour l'utilisation des micro-organismes métropolitains, une exemption de cette obligation à titre expérimental pour 3 ans, sous réserve que les entreprises utilisatrices de micro-organismes déclarent leurs utilisations au Ministère de la Transition Écologique.

Seuls les usages liés à la recherche interne sur les micro-organismes sont susceptibles d'être soumis au partage des avantages et entrent dans le cadre de l'expérimentation temporaire. Pour plus de visibilité sur le sujet, et afin de faciliter l'éventuelle déclaration par les entreprises, l'UFS a donc transmis aux adhérents une note recensant les différents travaux impliquant les micro-organismes au sein des entreprises, rassemblés en 3 catégories : activités de sélection (recherche de résistances variétales), de processus (formulations appliquées sur les semences), et donc les recherches internes sur les micro-organismes.





Fidèle à sa ligne de conduite, l'UFS souhaite accompagner financièrement et encourager toutes les actions en vue d'enrichir les savoirs et de protéger les ressources génétiques végétales. Elle continue ainsi à soutenir activement les 11 réseaux français de biodiversité cultivée dans lesquels les semenciers sont engagés aux côtés de la recherche publique.

Alain Sicard
Administrateur référent
du Pôle Amélioration
des plantes

L'UFS, MEMBRE FONDATEUR DU FONDS DE DOTATION POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ CULTIVÉE

La préservation de la biodiversité cultivée est un enjeu majeur pour l'UFS et ses adhérents. Comme une évidence, l'UFS s'est engagée, aux côtés de 7 partenaires dont le Geves, en tant que membre fondateur du «Fonds de dotation pour la préservation de la biodiversité cultivée». L'UFS soutient cette initiative dont l'objectif est de financer ou soutenir les gestionnaires privés ou publics de collection de ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation. Cet appui concerne l'ensemble des activités contribuant à l'inventaire, la caractérisation, l'évaluation, la conservation, la gestion pérenne et la valorisation de la biodiversité des espèces cultivées et de leurs apparentées sauvages.

Ce nouvel engagement est une illustration supplémentaire de l'importance que l'UFS et ses adhérents accordent à la préservation de la biodiversité sauvage et cultivée. Un engagement déjà traduit par l'implication des adhérents de l'UFS au sein des 11 réseaux de conservation français, ainsi qu'au travers d'une contribution financière significative versée par le Gnis aux actions de conservation de la diversité génétique en 2019 : 11 projets ont ainsi été retenus dans le cadre du soutien aux ressources maintenues in situ et aux collections, pour un budget de 170 000 €.



LES ANCIENNES VARIÉTÉS MISES À LA DISPOSITION DES GESTIONNAIRES DE RESSOURCES GÉNÉTIQUES

La radiation des variétés du catalogue officiel au terme de leur vie commerciale pose la question de leur devenir, alors que de nombreuses variétés s'accumulent dans les collections d'échantillons du Geves. En effet, certaines variétés pourraient intéresser des gestionnaires de ressources génétiques, tels que les conservatoires régionaux, qui souhaiteraient les reproduire et les caractériser.

Soucieuse de garantir le partage de la biodiversité cultivée, l'UFS considère qu'il y a un intérêt collectif à donner un libre accès à ces ressources en autorisant le Geves, actuellement dépositaire de ces échantillons, à les transférer vers les gestionnaires intéressés, sans faire obstacle à l'accord préalable de leur propriétaire.

De plus, dans le cadre du Règlement Technique de Versement en Collection Nationale, certaines de ces ressources pourraient acquérir le qualificatif de «patrimoniales» et enrichir la collection française. L'UFS s'intéresse donc, dans cet objectif, aux critères qui seront retenus pour qualifier ainsi les ressources génétiques considérées.

Une qualification qui confirme la contribution permanente des semenciers au maintien de la biodiversité cultivée.

L'Office Européen des Brevets confirme que les plantes obtenues par des procédés essentiellement biologiques sont exclues de la brevetabilité

Le 14 mai 2020, l'Office Européen des Brevets (OEB) a précisé que les plantes obtenues par des procédés « essentiellement biologiques », tels que le croisement et la sélection, sont exclues du domaine de la brevetabilité, à l'instar des procédés biologiques. Cette décision rejoint la position de l'UFS qui, depuis 2015, s'est régulièrement prononcée en faveur d'une limitation du champ de la brevetabilité aux seules inventions biotechnologiques, afin de préserver le Certificat d'Obtention Végétale (COV) comme principe majoritaire de protection des variétés végétales sur le continent européen.

Après 10 ans d'incertitude juridique, les conclusions de l'OEB constituent une étape importante de la jurisprudence car elles clarifient le champ de coexistence entre les deux formes de protection intellectuelle des obtentions végétales : le COV et le brevet. Elles offrent la visibilité nécessaire aux entreprises pour sécuriser leurs investissements de recherche et développement (R&D) et **confirment le libre accès ainsi que la libre utilisation de la variabilité génétique à des fins de sélection, principe auquel l'UFS est historiquement attachée.**

Soutenir l'innovation variétale et les méthodes de sélection

DIRECTIVE OGM : L'EMPILEMENT DES INTERPRÉTATIONS EN DIT LONG SUR SON INADÉQUATION ET SON OBSOLESCENCE

Depuis décembre 2014, l'action portée par neuf ONG devant le Conseil d'Etat concernant la transposition de la directive européenne 2001/18/CE sur les OGM dans le Code de l'environnement, occupe périodiquement la scène juridique, médiatique et parlementaire. Du Conseil d'Etat à l'instance du Haut Conseil des Biotechnologies, en passant par la Cour de Justice de l'Union européenne, l'empilement des interprétations de la directive montre clairement à quel point ce texte est ambigu et imprécis, sans oublier qu'il ne contient pas son propre mécanisme de mise à jour sur l'état actuel des connaissances scientifiques.

En mai dernier, le gouvernement a publié un projet de décret visant à considérer les plantes issues de mutagenèse in vitro comme des OGM réglementés, projet de décret qui, par voie de conséquence, proscrie du territoire français la culture des variétés de colza résistantes à un herbicide. Bien que basé sur des fondements scientifiques contestables, ce projet de décret pourrait placer la France dans une situation unique au plan mondial et avoir des conséquences sur le marché commun de l'Union européenne.

Dans le cadre de la consultation ouverte suite à la notification du projet de décret par le gouvernement auprès de l'Union européenne, la Commission européenne et plusieurs Etats membres ont émis des avis circonstanciés s'opposant à la mise en œuvre du projet de texte de décret français sur la mutagenèse in vitro. Des contributions qui, conformément à la procédure en vigueur, invitent la France à engager un dialogue avec la Commission et les États membres et à prendre en compte les arguments soulevés dans la rédaction du projet de décret.

L'UFS, aux côtés d'un collectif de 28 organisations agricoles et agroalimentaires, a souligné à plusieurs reprises l'insécurité juridique et les impacts économiques d'un tel projet de texte, tant sur le plan national qu'international, pour la filière oléoprotéagineuse. Les réponses du gouvernement se font néanmoins toujours attendre.

Parallèlement, la question du recours aux nouvelles méthodes de sélection (post 2001), est aussi soulevée par cette réglementation obsolète. A plus long terme, c'est bien la capacité d'innover qui est obérée avec un outil de moins à disposition des obtenteurs. La crise de la COVID-19 a démontré l'importance de filières agricoles et alimentaires fortes au niveau européen pour garantir l'indépendance alimentaire, tout en répondant aux enjeux liés au changement climatique. C'est dans cet esprit que l'UFS a contribué aux diverses consultations en cours.

Alors que la Commission européenne a été saisie par une décision du Conseil de l'UE pour produire une étude sur les «nouvelles techniques génomiques» d'ici avril 2021, l'UFS s'associe aux appels du *Collectif pour l'innovation variétale* en faveur d'une refonte d'une réglementation européenne devenue obsolète et source d'insécurité juridique.

LES VARIÉTÉS BIOLOGIQUES ADAPTÉES À LA PRODUCTION BIOLOGIQUE, UN NOUVEAU CONCEPT EN EXPÉRIMENTATION

Le futur Règlement sur les productions biologiques, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021, introduit le concept de «variétés biologiques adaptées à l'agriculture biologique» utilisables en production biologique. Ces variétés se caractérisent par une grande variabilité entre plantes, obtenues par une sélection en conditions biologiques, du 1^{er} croisement à la production des semences, tout en respectant les barrières naturelles entre espèces. Ce nouveau concept doit faire l'objet d'une expérimentation temporaire de 7 ans pour déterminer les conditions d'inscription des variétés ainsi obtenues.

Les semenciers, pleinement engagés dans le développement de variétés adaptées à la production biologique, sont mobilisés pour participer activement à cette expérimentation et ont contribué à la consultation de la Commission européenne pour identifier les espèces à étudier prioritairement. Les 9 espèces finalement retenues par la Commission pour démarrer l'étude sont le blé tendre, le seigle, le maïs, le soja, la pomme de-terre, la carotte, le chou-rave, la tomate et l'oignon.

Acteurs de l'agriculture biologique, les semenciers souhaitent contribuer aux réflexions qui seront menées dans le cadre de cette expérimentation.

Toutefois, l'UFS souligne que l'adaptation des critères d'expérimentation (DHS*) pour ce type de matériel ne doit pas se faire au détriment de l'information fournie à l'utilisateur sur la provenance et les caractéristiques des variétés. Les nouveaux protocoles devront donc prendre en compte l'expression de la variabilité intra-variétale inhérente à ce type de sélection et conserver les standards de qualité mais aussi de performance, indispensables à la commercialisation des semences.

Enfin, l'UFS rappelle que l'exclusion de certaines méthodes de sélection, prônée par quelques parties prenantes, priverait les sélectionneurs d'outils précieux et indispensables pour apporter des solutions adaptées aux multiples enjeux de l'agriculture biologique.

*Distinction Homogénéité Stabilité



La possibilité de commercialiser des variétés hétérogènes pour la production bio challenge les fondamentaux de l'inscription au catalogue, basés sur la distinction, l'homogénéité et la stabilité. L'UFS soutient pour sa part, que le développement de l'agriculture bio doit s'accompagner d'un niveau d'exigence qualitative des semences à la hauteur de ses ambitions.

Thierry Momont
Administrateur référent
du Pôle Amélioration
des plantes

Les variétés hybrides d'endive ne sont pas des OGM

Chahutée par des manifestations à l'occasion du salon du Sival en janvier dernier, la filière endivière bénéficie depuis cette année d'une position officielle et claire sur le statut réglementaire des variétés hybrides d'endives. En réponse à une question parlementaire, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation a en effet confirmé que « les variétés d'endives issues de fusion cellulaire avec le tournesol n'ont pas à être déclarées comme OGM dans le catalogue, des données expérimentales mettant en évidence la possibilité de croisement entre les deux espèces. »

Dans les années 1980, la stérilité mâle a été développée en endive par l'intermédiaire d'une plante de la même famille botanique. Grâce à ce système, les semences hybrides d'endives sont 100% conformes à la qualité attendue par les producteurs (tolérance aux maladies et qualité de récolte) et aux consommateurs (présentation du produit frais et aptitude à la conservation).



Améliorer la transparence de l'information

MIEUX INFORMER SUR LES MÉTHODES DE SÉLECTION : L'UFS ENDOSSE UNE PROPOSITION DU CTPS

Les attentes des consommateurs pour une meilleure information et plus de transparence ont été intégrées dès 2015 par le plan «Semences et plants pour une agriculture durable» du CTPS, qui traduisait la volonté du ministère chargé de l'agriculture de communiquer de façon transparente sur la sélection variétale.

Pour le secteur semencier, l'objectif est d'apporter une information consolidée sur l'ensemble des variétés mises sur le marché en France, incluant les caractéristiques techniques, gustatives et organoleptiques, les performances, les modes d'obtention et de protection par le système de propriété intellectuelle.

L'UFS s'est donc associée à la consultation mise en place par le CTPS pour déployer une typologie des sources de variabilité génétique utilisées dans le processus de sélection variétale. Afin d'accompagner ses adhérents, elle a produit un guide pratique pour faciliter le déploiement de cette démarche expérimentale pendant 2 ans. L'UFS reste maintenant attentive à accompagner les prochaines étapes de communication de ces informations auprès des producteurs et des consommateurs.



1

GUIDE PRATIQUE

publié par l'UFS pour accompagner ses adhérents dans le déploiement d'une meilleure information sur les variétés obtenues.



Contribuer au financement de la recherche

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE : POSITION DE L'UFS EN FAVEUR DU CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE



Le Crédit Impôt Recherche est structurant pour les entreprises semencières, qui consacrent en moyenne 13% de leur chiffre d'affaires à la R&D. L'UFS considère que ce dispositif doit mieux prendre en considération certaines spécificités comme le recours au personnel saisonnier ou à la sous-traitance.

Jean Donnewirth
Administrateur référent
du Pôle Amélioration
des plantes

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est une mesure de soutien aux activités de recherche et développement (R&D) des entreprises. Ce dispositif permet au secteur semencier, dans toute sa diversité, de maintenir un haut niveau d'investissement en R&D (en moyenne 13% du chiffre d'affaires des entreprises adhérentes), comparable à celui d'autres secteurs économiques de pointe. Ces investissements profitent à tous les acteurs de la chaîne agricole en apportant des solutions aux enjeux d'une alimentation saine et sûre, de l'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ces changements.

Parce que la sélection est une activité de temps long, les entreprises sont engagées dans des programmes de recherche qui s'accommodent mal des incertitudes liées aux évolutions du Crédit d'Impôt Recherche discuté chaque année dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF).

A plusieurs reprises, l'UFS a donc appelé le gouvernement à maintenir le dispositif à périmètre constant, voire à le développer. En effet, la complexité et le caractère

stratégique des outils de pointe tels que les plateformes de phénotypage ou l'acquisition et le traitement de grands volumes de données numériques nécessitent un soutien actif et pérenne de la part du gouvernement en faveur de la recherche privée.

L'UFS invite aussi à une clarification des règles d'éligibilité au CIR et à une harmonisation des procédures de vérification menées par l'administration fiscale pour les frais de main d'œuvre saisonnière, les coûts de sous-traitance et les investissements de matériels spécifiques. Pour l'UFS, les particularités des recherches menées dans le secteur semencier devraient être intégrées dans le prochain Guide de référence du CIR publié par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Enfin, l'UFS souhaite que, dans les situations de contestation et de règlement des litiges avec l'administration fiscale, les entreprises semencières puissent solliciter des experts de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour éclairer les décisions administratives.



Pôle Production & Marchés

Produire plus et mieux avec moins de ressources, tel est l'enjeu des entreprises semencières qui produisent des semences performantes au regard des objectifs de rendement, de qualité et d'impact environnemental. En complément d'une parfaite maîtrise de la production au champ, cet engagement nécessite des procédés industriels sophistiqués qui garantissent une haute qualité de semences et la sécurité des opérateurs en usine.

L'UFS contribue à diffuser de la connaissance et à encourager la mise en place de standards de qualité élevés. Par ailleurs, la compétitivité des entreprises, qui évoluent sur des marchés internationaux très concurrentiels, doit être soutenue collectivement par des outils opérationnels permettant d'appréhender des réglementations en constante évolution.



PÔLE PRODUCTION & MARCHÉS

Le rôle déterminant des semenciers pour garantir des produits sains et sûrs

SANTÉ DES VÉGÉTAUX : UN ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS AU QUOTIDIEN

La qualité des semences est la première condition pour assurer la santé des cultures. L'entrée en vigueur du règlement (UE) 2016/2031, relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux est donc un enjeu pour nos entreprises mais aussi l'ensemble de l'agriculture. Cet enjeu a été conforté par la proclamation de l'année 2020, année internationale de la santé des végétaux, par la FAO et la Convention internationale pour la protection des végétaux. L'objectif était de rappeler que la protection des végétaux est un enjeu majeur, tant pour le commerce, la biodiversité que pour l'alimentation humaine.

Depuis début 2019, l'UFS accompagne donc de manière concrète les entreprises pour les informer et les sensibiliser sur le sujet. Deux guides destinés aux adhérents ont été publiés cette année, en complément des événements organisés en 2019 :

- Le guide pratique « Santé des végétaux, comprendre le règlement (UE) 2016/2031 »
- Le « Guide de mise en place du plan de gestion des risques phytosanitaires (PGRP) ».

Enfin, un groupe de travail spécifique s'est penché sur les impacts opérationnels et les questions pratiques rencontrées par les entreprises suite à la mise en œuvre du règlement « Santé des végétaux ».

L'accompagnement des professionnels sur ce sujet est toujours en cours car de nombreux points concernant la mise en place du règlement restent encore à éclaircir avec l'aide des autorités compétentes. Plusieurs rendez-vous avec la DGAL* sont ainsi prévus afin de partager les interrogations et problématiques opérationnelles des entreprises afin de trouver des solutions concrètes.

Si la pandémie a ralenti le déploiement des manifestations liées à l'année internationale de la santé des végétaux, l'UFS suit avec attention les rendez-vous relatifs à cette thématique ainsi que les évolutions du concept international « One health, une seule santé ».

*Direction Générale de L'Alimentation

FACE À LA COVID-19, LES ENTREPRISES SEMENCIÈRES ONT DÉMONTRÉ LEUR FORT ENGAGEMENT POUR CONTRIBUER AU MAINTIEN DES FILIÈRES AGRICOLES.

Le 17 mars dernier, en réaction à la pandémie de la COVID-19 en France, le gouvernement a mis en place des mesures restrictives, dont le confinement de la population. Les déplacements étaient alors réduits au strict nécessaire, sauf pour les secteurs d'activité indispensables au fonctionnement du pays, dont l'agriculture.

Au cours de cette période, l'UFS s'est mobilisée avec ses adhérents pour fournir au gouvernement les informations nécessaires à l'évaluation de la situation sur le terrain. Nous avons pu ainsi collectivement démontrer aux pouvoirs publics que les entreprises semencières ont fait preuve d'une remarquable adaptabilité pour assurer la continuité de leur activité.

De fait, le télétravail a été généralisé pour les métiers le permettant, avec une adaptation du temps de travail destinée à faciliter la garde d'enfants. La majorité des activités nécessitant une présence physique du personnel au champ, à l'usine ou dans les laboratoires ont ainsi été assurées grâce à la présence de 90% des salariés. Les forces de ventes n'étaient pas en reste avec une mobilisation de 95% du personnel en moyenne (sources enquête UFS). Enfin, pour maintenir un lien malgré l'éloignement, les salariés ont été informés et

rassurés grâce à de nombreuses actions de communication au sein des entreprises.

Globalement, pour des raisons de calendrier, le secteur semencier n'a pas été un des plus touchés par la crise sanitaire : seules 17% des entreprises ont déclaré une perte de chiffre d'affaires. En effet, la livraison des semis de printemps avait pu être assurée avant le confinement. Néanmoins, les entreprises spécialisées dans les espèces de plantes potagères, florales et de gazons, ont été pénalisées par la fermeture des points de vente pendant 3 semaines.

En revanche, la majorité des opérateurs a subi des surcoûts importants en approvisionnement, en gestion des ressources humaines, et pour la prévention des risques par la mise en place de mesures barrières (achats de gel, masques et matériels informatiques, modification des locaux, etc.). Certaines entreprises ont ainsi également dû absorber des surcoûts logistiques équivalents à 25% du budget prévu.

Les effets à moyen et long terme étant difficiles à mesurer, l'UFS prévoit de solliciter ses adhérents à plusieurs échéances lors des prochains exercices pour pouvoir évaluer précisément les impacts de la pandémie sur le secteur.



Les organisations des entreprises ont été fortement sollicitées pendant la COVID-19 pour assurer la livraison des semences aux agriculteurs et amateurs. Il faut souligner la mobilisation très forte des salariés en poste à plus de 90% pendant cette période de crise.

Catherine Lamboley
Administratrice référente
du Pôle Production
et marchés



PRÉSENCE FORTUITE D'OGM DANS LES SEMENCES CONVENTIONNELLES : NOTRE MOBILISATION POUR LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ JURIDIQUE ET ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES SEMENCIÈRES ET DES AGRICULTEURS



Les entreprises sont confrontées à une grande insécurité juridique, elles ne peuvent se voir imposer un résultat inatteignable et demandent un certain pragmatisme. Ces travaux européens sont une première avancée significative.

Régis Fournier
Administrateur référent
du Pôle Production
et marchés

La culture d'OGM est interdite dans plusieurs pays européens dont la France. Les entreprises semencières commercialisent donc uniquement des semences conformes à la réglementation. Pour autant, l'utilisation de matières premières OGM est autorisée en Europe, après une procédure d'autorisation européenne et un étiquetage spécifique. Ainsi, pour l'alimentation animale, le législateur a choisi la limite technique à 0,1% et l'étiquetage à 0,9% de présence fortuite d'OGM.

Comme d'autres traces biologiques (graines d'autres espèces, mauvaises herbes, poussières végétales...), des traces de semences OGM peuvent être présentes dans des lots conventionnels. Cette présence fortuite (involontaire et accidentelle) peut être due à la circulation libre des semences sur le territoire européen (certains pays autorisant la culture d'OGM), à des importations de grains OGM ou même des flux de pollen lors de la multiplication des semences.

Aujourd'hui, il n'existe aucun seuil d'étiquetage pour les semences, malgré de nombreuses demandes à la Commission européenne. En absence de ce seuil, les entreprises doivent proposer des lots sans aucune présence d'OGM. Le vide juridique porte donc sur cette absence d'OGM, qualifiée également de tolérance zéro, pour laquelle nous demandons la définition des méthodes d'échantillonnage, d'analyse afin de déterminer une limite technique qui caractérise la fiabilité et la reproductibilité de la méthode.

L'UFS a œuvré donc auprès des autorités publiques françaises et européennes avec Euroseeds pour clarifier cette définition sans résultat à aujourd'hui. Toutefois, le calendrier de contrôles et l'harmonisation des méthodes d'échantillonnage et d'analyse sont aussi des sujets d'importance. Une première avancée a été obtenue avec des travaux techniques européens visant à l'harmonisation des pratiques des contrôles des États Membres.

La blockchain (ou chaîne de transparence) appliquée au secteur semencier

La blockchain est une technologie déjà utilisée dans de nombreux domaines d'activité, notamment dans l'agroalimentaire. La force de la blockchain réside dans la décentralisation des données, leur sécurisation et leur transparence pour tous les acteurs impliqués dans cette « chaîne de confiance ». Le secteur semencier pourrait avantageusement exploiter cette technologie au regard des avantages qui découlent de son application dans des processus complexes et longs.

À titre d'exemple, dans le secteur agroalimentaire, la blockchain est déployée tout au long de la chaîne d'approvisionnement afin d'augmenter la valeur du produit final pour le consommateur, grâce à une

traçabilité « de la ferme à la fourchette », source supplémentaire de confiance pour l'acheteur. L'application à l'activité semencière pourrait permettre de remonter cette chaîne jusqu'à l'étape de production au champ ou encore à l'usine. Le déploiement de la blockchain pourrait revêtir un intérêt dans des domaines plus spécifiques tels que la certification des semences ou les systèmes d'accord interprofessionnel.

Persuadé que ces usages prospectifs peuvent bénéficier aux structures semencières et à l'ensemble de la filière, le Pôle Production et Marchés va entamer une réflexion sur les usages de la blockchain appliquée au secteur des semences.

S'engager pour la durabilité des pratiques agricoles

CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES (CEPP) : UNE OPPORTUNITÉ POUR VALORISER LE PROGRÈS GÉNÉTIQUE

Le dispositif des CEPP actuellement en vigueur vise à inciter les distributeurs de produits phytopharmaceutiques utilisés en agriculture à promouvoir, ou à mettre en œuvre auprès des utilisateurs professionnels, des actions permettant de réduire l'utilisation, les risques et les impacts de ces produits. En 2018, l'utilisation de variétés résistantes aux stress représentait le second levier d'obtention des CEPP (21%), juste après le biocontrôle. Cela démontre le rôle clé de la sélection variétale dans l'évolution des pratiques agricoles.

Le 1^{er} janvier 2022, le dispositif des CEPP sera étendu aux traitements de semences. L'UFS s'est donc intéressée aux éventuels impacts et enjeux pour le secteur semencier en produisant une note de décryptage diffusée aux adhérents en juin 2020. À priori, l'inclusion des traitements de semences dans le dispositif aura un effet significatif sur l'augmentation du nombre de CEPP requis pour compenser l'usage des produits phytopharmaceutiques par les obligés. Rappelons toutefois que la protection des semences permet d'assurer

la préservation de la totalité de la culture en protégeant l'équivalent de 100 m² par hectare, soit 1% de la surface.

L'objectif d'inclure les traitements de semences dans ce dispositif sera donc de diminuer l'utilisation des semences traitées avec des produits phytopharmaceutiques au profit d'autres solutions techniques, (produits de biocontrôle, biostimulants, variétés résistantes) ou agronomiques. L'UFS souhaite promouvoir, avec ses partenaires, les solutions variétales (résistances et tolérances) comme levier d'économie de produits phytopharmaceutiques, que ce soit à travers le développement de nouvelles espèces ou le dépôt d'alternatives variétales complémentaires dans les CEPP existants. L'UFS travaille au déploiement de ces solutions alternatives, persuadé que le dispositif CEPP constitue une réelle opportunité de promotion du progrès génétique.



Soutenir la compétitivité des entreprises semencières

L'ENQUÊTE « ACCIDENTS DU TRAVAIL » PERMET D'IDENTIFIER DES ACTIONS DE PRÉVENTION CIBLÉES SUR LES PRINCIPAUX DOMAINES DE RISQUE

La production de semences en usine implique le recours à une large palette d'outils industriels. La gestion des risques et la prévention des accidents font partie des engagements des entreprises semencières, soucieuses de réduire au maximum les risques encourus par les opérateurs.

Afin d'assister les entreprises dans cette démarche d'amélioration continue, l'UFS mène chaque année une enquête sur les accidents du travail afin de dresser un état des lieux et d'identifier les principaux axes de progrès. La synthèse de cette enquête permet à chaque entreprise de se situer par rapport à l'ensemble du secteur semencier et de mener les actions de prévention adéquates pour diminuer le nombre d'accidents.

Cette année, en complément de cette enquête, l'UFS a appuyé la mise en place d'une démarche de recensement et d'analyse de l'ensemble des dysfonctionnements liés à la sécurité (une situation dangereuse, un écart à la règle,

une défaillance mécanique ou organisationnelle) au sein des entreprises.

En 2019, près de 60% des entreprises ont enregistré les presque accidents, et parmi eux plus de 90% les ont analysés.

Afin d'aider les adhérents dans cette démarche, l'UFS a publié en février 2020 un guide sur les méthodes d'analyse des accidents, pour identifier les causes, trouver des solutions et mettre en œuvre des actions correctives.

Par ailleurs, le groupe Gestion des Opérations et des Risques Industriels (GORI) cherche à anticiper la survenue d'accidents en identifiant, grâce aux presque accidents, les domaines de risques sur lesquels mener des actions de prévention. Il a ainsi proposé des actions de prévention ciblées sur les machines fixes en réaction au nombre élevé de presque accidents identifiés dans l'enquête de 2018.

ÉVOLUTION DU RÉFÉRENTIEL APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

L'article 88 de la loi EGALIM, publié en octobre 2018, rend incompatible l'exercice des activités de vente et d'application en prestation de service de produits phytosanitaires (PPP) avec celui de l'activité de conseil à l'utilisation de ces produits. Cette loi a ouvert la voie à des évolutions de stratégies pour les entreprises de l'approvisionnement agricole, dont les semenciers.

Dès la publication du texte, l'UFS s'est mobilisée pour analyser et interpréter les effets de la loi sur l'activité des entreprises semencières, en particulier sur l'activité d'application de produits phytosanitaires (PPP) en prestation de service. En effet, suite à la publication de l'ordonnance 2019-361 en avril 2019, il est apparu que ces dispositions auraient des impacts importants sur les référentiels permettant aux entreprises d'obtenir un agrément, non seulement pour les activités de distribution ou de conseil, mais également sur le référentiel application en prestation de service de produits phytosanitaires, alors que cette activité n'avait pas été ciblée ni identifiée au départ.

L'UFS s'est donc impliquée dans la rédaction d'un référentiel cohérent avec le système actuel pilotée par la DGAL. Elle a notamment été associée à la rédaction des arrêtés et des guides de lecture sur lesquels les organismes certificateurs vont s'appuyer pour réaliser les audits.

Il est important de noter que ce dispositif aura des conséquences pour les entreprises sous-traitantes exerçant l'application de produits phytosanitaires sur semences en prestation de service. Ces entreprises devront se mettre en conformité avec la loi au 1^{er} janvier 2021.

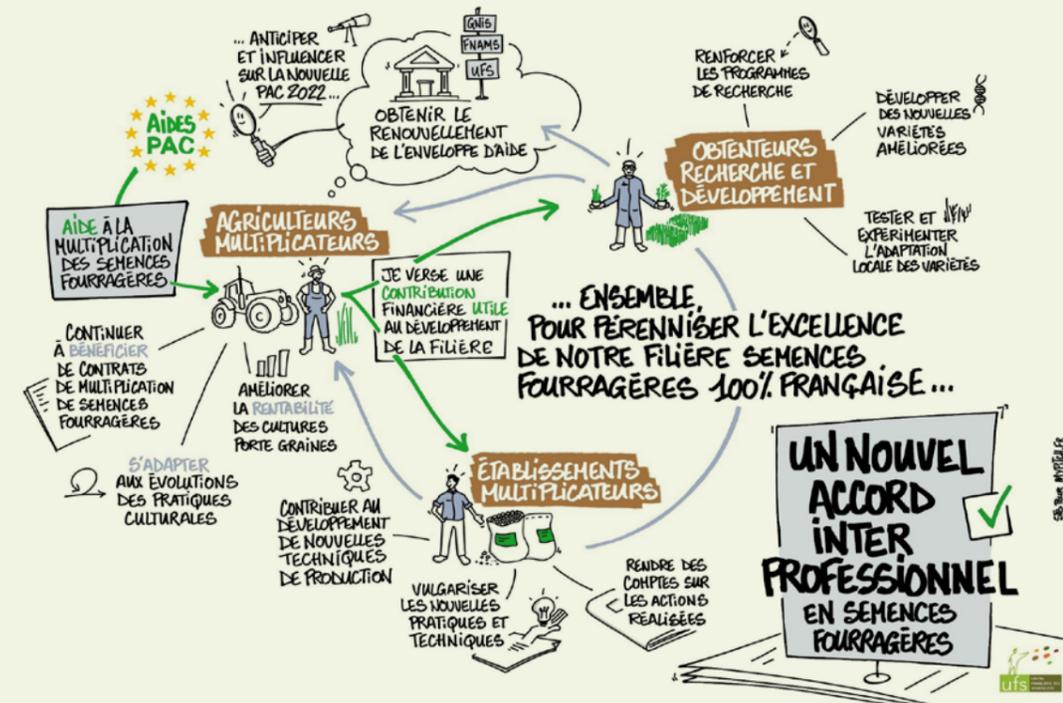
En particulier, la certification Plan Qualité Poussières (PQP) ne permettra plus d'obtenir l'agrément application en prestation de service de produits phytosanitaires. Pour conserver leur agrément, les entreprises concernées devront être certifiées via un audit d'un Organisme Certificateur (OC), sur la base des référentiels « organisation générale » et « application en prestation de service de produits phytosanitaires » afin d'obtenir le certificat, puis l'agrément.

Suite à la publication des arrêtés le 16 octobre dernier, l'UFS a adressé aux adhérents une note de décryptage consacrée à l'« Activité d'application de produits phytosanitaires en prestation de service », afin d'analyser les dispositions de la loi EGALIM et les impacts sur le référentiel.



La loi EGALIM a eu de nombreux impacts collatéraux sur les entreprises semencières. L'enjeu est d'être identifié beaucoup plus en amont pour éviter de telles difficultés de mise en œuvre.

Dominique Hoffer
Administrateur référent
du Pôle Production
et marchés



LA SECTION FOURRAGÈRES ET GAZONS COMMUNIQUE EN FAVEUR DU NOUVEL ACCORD INTERPROFESSIONNEL


48 000
HA DE PRODUCTION DE SEMENCES FOURRAGÈRES

en 2019

Le 27 juin 2019, la Section Fourragères et Gazon du Gnis a adopté un accord interprofessionnel destiné à développer la filière en renforçant les programmes de recherche et développement, mais aussi les techniques de production de semences des plantes fourragères et de services.

La section Fourragères et Gazon de l'UFS s'est particulièrement impliquée dans cette démarche dont l'objectif est de développer la production de ces semences sur le territoire français dans un contexte marqué par une évolution des pratiques, comme la diminution des solutions phytosanitaires existantes ou encore le renforcement des contraintes réglementaires.

Dans le cadre de cet accord, chaque acteur possède une responsabilité bien définie. Le Gnis finance un programme d'actions techniques confié à la FNAMS et communique auprès des utilisateurs. Les établissements producteurs de semences organisent localement des

réunions d'informations techniques pour les agriculteurs-multiplieurs, qui soutiennent quant à eux la démarche par l'intermédiaire d'une contribution filière contractuelle. Enfin, les obtenteurs s'engagent à renforcer leurs programmes de recherche pour améliorer l'offre de nouvelles variétés.

Cet accord, qui repose sur l'implication de chacun, requiert l'adhésion des agriculteurs multiplieurs. Aussi, l'UFS a élaboré un outil de communication destiné à accompagner les techniciens et faciliter la présentation du dispositif aux producteurs.

En parallèle, le travail d'analyse de la compétitivité de la filière déjà engagé est poursuivi et accompagné d'une étude de la répartition de la valeur dans la filière.

Cet accord reflète la volonté des acteurs de la filière française de travailler ensemble pour contribuer à son développement et relever les défis auxquels elle fait face.



Pôle Affaires Publiques & Communication

Comment rendre la haute technicité des métiers semenciers audible par le plus grand nombre et comment faire comprendre les enjeux auxquels sont confrontées nos entreprises ?

L'UFS se mobilise pour informer objectivement sur le secteur et créer un environnement positif en faveur des entreprises adhérentes. Au cœur de la stratégie d'influence, diverses actions sont menées pour sensibiliser les parties prenantes agricoles et politiques à la réalité et aux problématiques du secteur. En interne, l'UFS s'organise pour encourager un partage efficace de l'information vers les adhérents.



PÔLE AFFAIRES PUBLIQUES & COMMUNICATION

Participer au rayonnement du secteur semencier

L'UFS RÉSOLUTION
TOURNÉE VERS L'EXTÉRIEUR



L'écoute et le dialogue avec la société sont essentiels pour améliorer la compréhension de nos métiers. Cette dynamique d'ouverture doit être poursuivie

Franck Berger
Vice-Président

L'année 2020 est une confirmation : l'agriculture reprend progressivement sa place au cœur des préoccupations politiques et gouvernementales. Elle est en effet de plus en plus identifiée comme un des leviers, voire un atout pour répondre aux enjeux climatiques et environnementaux tel qu'en atteste le lancement des stratégies européennes Farm to Fork et Biodiversité 2030, piliers du Green Deal de la Commission européenne.

Premier maillon de la chaîne alimentaire, la semence est toutefois régulièrement absente des solutions proposées par les pouvoirs publics. Aussi, l'UFS se mobilise-t-elle au quotidien, tant à l'échelle française qu'européenne, pour améliorer la considération portée aux contributions soutenues par les entreprises semencières. Pour ce faire, l'UFS est engagée dans une posture d'écoute vis-à-vis des parties prenantes et

s'ouvre progressivement à des stratégies d'alliance, afin de porter certains dossiers d'envergure pour le monde agricole.

Ouvrir le dialogue sur l'agriculture et les semences

Une dynamique de dialogue qui se traduit concrètement par des rendez-vous sur le terrain pour aller à la rencontre de divers publics concernés par les questions agricoles : sénateurs lors d'une séquence au Palais du Luxembourg le 5 mars dernier, futurs diplômés de grandes écoles au cours d'une rencontre-débat sur le futur de l'alimentation et de l'agriculture à l'automne 2019 et 2020. Ces échanges permettent de développer une vision macroscopique de l'agriculture, mettant en perspective les semences et leurs contributions, tout en recueillant des observations et attentes vis-à-vis de la profession.

28
**ORGANISATIONS
DE L'AMONT
AGRICOLE**

engagées dans la
défense de l'innovation
en sélection variétale.

Agir collectivement pour l'innovation

L'imbrication des filières agricoles est une réalité, comme l'illustre le dossier de qualification juridique de la mutagenèse et ses multiples implications pour les agriculteurs, l'approvisionnement agricole et les filières de transformation agro-alimentaires. Pour l'UFS, il est donc essentiel de construire et d'entretenir un dialogue avec les parties prenantes de l'agriculture française, afin d'améliorer la notoriété de notre secteur et de ses enjeux.

Face aux incidences des diverses décisions gouvernementales sur le dossier de la mutagenèse, il est apparu naturel de privilégier une approche partenariale du dossier. L'UFS a ainsi initié un collectif regroupant 28 organisations agricoles concernées par les effets collatéraux de la décision du Conseil d'Etat. Une première stratégie d'alliance appelée à faire école, au regard de la mobilisation et des actions menées au cours de l'année par le collectif : communiqué de presse, tribune, rendez-vous avec les pouvoirs publics, etc.

Outre ces alliances ponctuelles, l'UFS entretient naturellement des relations étroites avec les diverses organisations semencières, au niveau français, européen et mondial.

Contribuer au débat public

L'UFS, en tant qu'experte, contribue régulièrement à des consultations sectorielles au niveau national et européen. Ces contributions, très techniques, ne faisaient, jusqu'alors, pas l'objet d'éléments de langage simplifiés permettant de sensibiliser les adhérents et de porter nos propositions dans les territoires.

Alors que les consultations généralistes sur l'agriculture se multiplient par ailleurs, l'UFS a structuré une approche « projet » afin de mobiliser des groupes de travail rassemblant experts techniques et responsables de la communication autour de ces consultations.

Cette approche aura permis à l'UFS de contribuer à la Stratégie Farm to Fork, au débat imPACtons, de porter une position dans le cadre de la consultation européenne sur les microplastiques et d'afficher les attentes de la profession sur les questions de propriété intellectuelle en réponse à un travail mené par la Commission européenne.



**STRATÉGIE DIGITALE :
INFLUENCE ET PÉDAGOGIE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX**

La montée en puissance de la stratégie digitale de l'UFS, engagée depuis février 2020, s'affirme un peu plus chaque mois. Adossée au nouveau site internet, l'animation régulière de Twitter et LinkedIn confirme sa pertinence ainsi que son potentiel d'influence fondée sur une approche pédagogique. Cette stratégie permet de dynamiser l'audience du site et d'accroître la visibilité de l'UFS auprès d'audiences qualifiées, pour porter des messages positifs.

La première étape de cette montée en puissance a été l'enrichissement du nouveau site internet avec des contenus consacrés aux métiers qui offrent une véritable ressource en matière de publications pour les réseaux sociaux. De plus, la nouvelle souplesse d'animation du site offre une réactivité bienvenue pour en faire la vitrine des activités de notre fédération.

Afin de gagner en densité sur les réseaux sociaux, l'UFS a progressivement structuré son approche par l'intermédiaire d'une veille médias et par l'instauration d'un calendrier de publications et de bilans mensuels, tout en s'appuyant sur l'expertise stratégique du Comité Communication. Cette méthodologie permet de formaliser les prises de paroles et d'occuper de manière régulière l'espace médiatique avec des propos positifs.

L'équilibre entre contenus publiés au long cours, réponses à l'actualité et valorisation des entreprises, contribue au succès de la stratégie digitale. La complémentarité entre les réseaux permet de toucher avantageusement les publics cibles ; Twitter offrant un accès aux parties-prenantes agricoles, journalistiques et politiques, LinkedIn s'adressant davantage aux adhérents, étudiants et salariés d'entreprises agro-alimentaires.

La ligne éditoriale a pour principal objectif de valoriser les contributions de nos adhérents aux enjeux environnementaux et sociétaux, notamment les bonnes pratiques à adopter face à la COVID-19, afin de recréer un lien de confiance. Ces démonstrations pédagogiques et les différents repères concrets, constituent une caisse de résonance pour l'ensemble des positions, actions et événements menés par l'UFS. Ainsi, les « Rencontres UFS au Palais du Luxembourg » ont bénéficié d'un écho positif après l'événement grâce à l'exploitation de capsules vidéo des intervenants postées a posteriori.

Une synergie que l'on retrouve également du côté de la presse, dont les sollicitations se font de plus en plus régulières grâce à ce flux d'informations cadencé sur nos activités.

Accompagner les entreprises dans leur quotidien

AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DES COMMUNICATIONS DE L'UFS

L'analyse et le partage d'information sur les sujets techniques sont au cœur des missions de l'UFS. Depuis 2 ans, l'UFS a donc lancé une politique générale visant à améliorer la communication à l'attention de ses adhérents. Cet accompagnement se traduit par le développement de divers outils, publications ou évènements, construits pour capter, digérer et restituer l'information sous une forme pertinente et la plus opérationnelle possible.

Dans cette optique, une organisation interne a été mise en place pour faciliter la rédaction des publications UFS. Chaque document fait ainsi l'objet d'un plan précis et systématique destiné à rappeler le contexte, les enjeux et les propositions ou d'offrir la vision la plus claire possible d'une réglementation, actuelle ou future, et in fine faciliter la mise en action au sein des entreprises. Chaque trimestre, le programme des publications est transmis aux adhérents afin d'anticiper leur envoi.

Ainsi depuis novembre 2019, ont été publiées :

- 10 notes de décryptage
- 5 guides pratiques
- 2 notes de position
- 1 restitution d'enquête

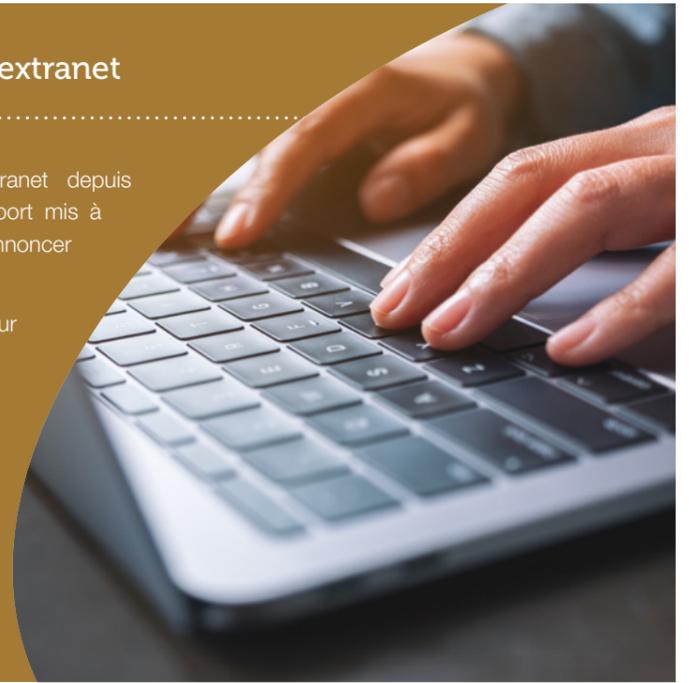
Enfin, un tableau de repères de diffusion de l'information a été formalisé à destination des équipes de l'UFS, afin de garantir un relais optimal de l'information vers les adhérents.



Objectif 2021 pour le chantier extranet

Les dysfonctionnements récurrents de l'extranet depuis plusieurs mois, et la fin programmée du support mis à disposition par notre prestataire, ont conduit à annoncer la suspension de l'outil le 15 avril 2020.

Un groupe de travail a été mis en place pour établir un premier périmètre du nouvel extranet dont le lancement est prévu au 2^{ème} trimestre 2021. Cheville ouvrière de la vie des groupes de travail de l'UFS, cette nouvelle version devra se distinguer par son ergonomie et souplesse d'usage, la sécurité des informations transmises et la compatibilité avec les systèmes informatiques des adhérents.



COMMUNICATION : L'UFS MOBILISÉE AU CŒUR DE LA CRISE SANITAIRE

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent. Une situation inédite qui a conduit l'UFS à s'organiser rapidement pour alimenter ses adhérents en informations synthétiques et opérationnelles, mais aussi pour être identifié comme un interlocuteur de référence auprès des pouvoirs publics.

Ainsi, dès la mise en place du confinement, l'équipe de l'UFS s'est mobilisée autour de deux missions principales :

- La communication à l'attention des adhérents a été adaptée afin de transmettre des informations ciblées, synthétiques et régulières. Une rubrique dédiée a été mise en ligne sur le site internet en lien avec les pages dédiées des interprofessions comme Val'hor et le Gnis, ainsi que les sites des ministères.

Plusieurs enquêtes d'impact ont également été menées afin de valoriser l'engagement des entreprises semencières dans un contexte dégradé et partager les bonnes pratiques.

- La représentation des entreprises semencières a été portée auprès des parties prenantes en informant régulièrement les pouvoirs publics, les partenaires agricoles et alimentaires de la situation.

Grâce à la réactivité de ses adhérents et à l'agilité des équipes permanentes, l'UFS a pu relayer des informations concrètes lors d'une conférence de presse organisée en juillet 2020.





Pôle Administration & Finances

Fort d'un Pôle dédié à la gestion des questions administratives et financières, l'UFS continue sa structuration afin d'améliorer quotidiennement le service aux adhérents et de pérenniser son activité.



PÔLE ADMINISTRATION & FINANCES

Gagner en efficacité par la structuration et la centralisation des fonctions supports

REPLACER LES FONCTIONS SUPPORTS AU CŒUR DE L'UFS



La mise en place d'un pôle administration et finances est un très bon levier pour professionnaliser l'organisation interne de l'UFS et sécuriser le suivi financier.

Patrick Mariotte
Trésorier

La réflexion *Grand Champ* avait souligné la nécessité de mettre en place un support administratif et financier en accompagnement des pôles métiers, sur un ensemble de sujets internes. Ce plan d'action a débuté par le déploiement du Pôle Administration et Finances et le recrutement d'une ressource dédiée.

Les enjeux étaient les suivants :

- centraliser les fonctions administratives, financières et les ressources humaines,
- assurer un meilleur suivi des flux comptables et financiers,
- être le garant de l'information financière en étant l'interlocuteur privilégié des cabinets d'expertise-comptable et de Commissariat aux comptes.

Ainsi, une partie du suivi comptable et financier a été internalisé. Les premières missions confiées au pôle ont été d'intervenir auprès des différents acteurs internes et externes pour impulser une culture commune de gestion et soulager les équipes métiers des tâches administratives et comptables.

Par ailleurs, un travail d'actualisation et d'élaboration des procédures de gestion a été mené dans les domaines suivants : comptabilité et finances, services généraux, ressources humaines, notamment en intégrant le suivi du bon respect de celles-ci.

UN RENFORCEMENT DE LA STRUCTURATION DES PRATIQUES

Par son déploiement, le Pôle Administration et Finances s'est substitué au Comité financier, auparavant constitué d'un représentant de chaque section. Désormais, le responsable administratif et financier collabore directement avec le trésorier, membre du Bureau de l'UFS.

Les 16 procédures actuellement en place sur diverses thématiques (RH, administratives, comptables, etc.) permettent davantage de fluidité dans les échanges, en interne avec les équipes et en externe avec les nombreux prestataires qui participent au bon fonctionnement de notre organisation.

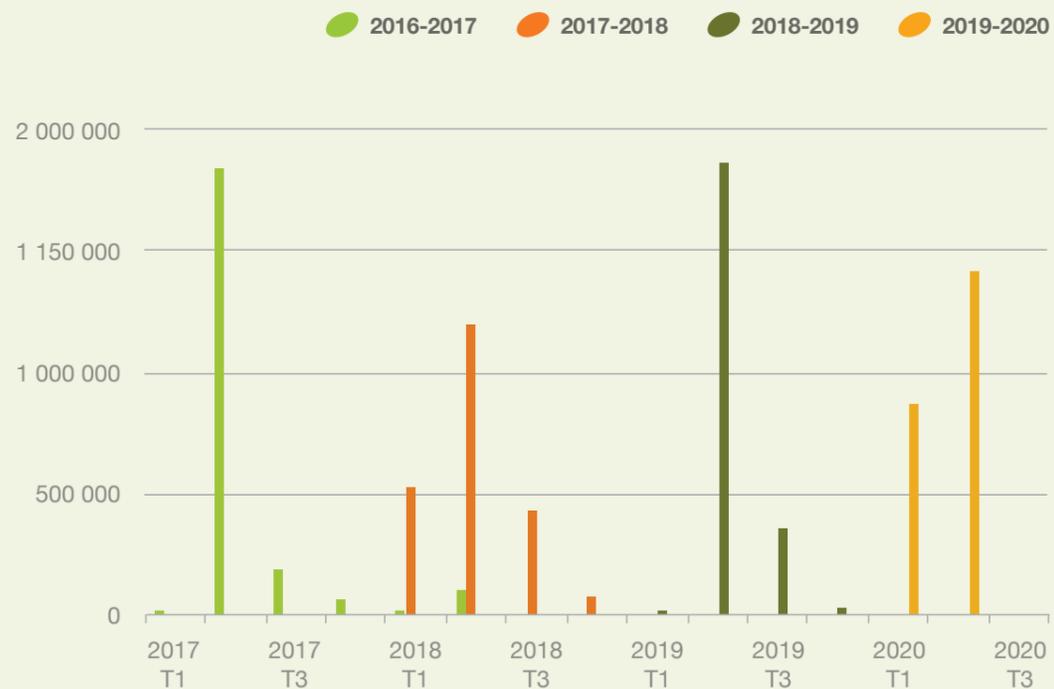
Notons que les mises aux normes, tant dans le domaine des ressources humaines, que dans celui des services généraux ont progressivement abouti, à l'image du déploiement du vote électronique, lors de l'assemblée générale du 6 novembre 2019.

UNE SÉCURISATION DE LA TRÉSORERIE

Les travaux de demandes de déclarations, auprès des adhérents, de génération des appels de cotisation correspondants et de recouvrement ont été regroupés au sein du Pôle Administration et Finances. Cette centralisation, combinée à un suivi régulier du niveau de trésorerie de l'UFS, ont permis d'honorer les engagements budgétaires votés en Assemblée Générale et donc de sécuriser les actions des Pôles et Sections, afin qu'ils puissent œuvrer sereinement.

Par ailleurs, dans un souci d'efficacité et de lutte contre la fraude, le paiement des fournisseurs, des factures clients, et des appels de cotisation est désormais uniquement opéré par virement.

**UN RECOUVREMENT DE PLUS EN PLUS PRÉCOCE
CAMPAGNE DE COTISATIONS EN EUROS**



[DATA PROTECTION]



UNE EFFICACITÉ RENFORCÉE DES FONCTIONS COMPTABLE, FINANCIÈRE ET RH

Le déploiement de plusieurs outils informatiques a permis de fluidifier et d'accélérer les flux comptables, en vue de respecter les délais de paiement des factures fournisseurs.

De même, la dématérialisation accrue de la facturation fournisseurs (réception), mais aussi clients (envoi), a eu des effets plus que positifs sur le suivi et la gestion comptable, notamment pendant la période du confinement imposée par les autorités publiques.

L'intégration et l'utilisation, en juillet 2019, d'un système d'information des ressources humaines a permis de simplifier et d'automatiser la gestion des absences, notamment la prise et le suivi des congés payés, dans le cadre de l'amélioration de la gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, un certain nombre de chartes et de notes de services (récupération du temps de travail, télétravail, etc.) ont été rédigées, en collaboration avec notre délégué du personnel et avec l'appui de notre conseil en droit social, posant un cadre plus défini aux pratiques sociales de l'UFS.

LA BASE DE DONNÉES UFS : UN OUTIL ESSENTIEL ET STRUCTURANT

La base de données est un outil stratégique pour toute organisation. Pour l'UFS, cette base de données centralise les informations relatives aux entités partenaires de notre organisation, adhérents, prestataires, etc. Notre outil informatique a été modernisé en 2018. Une importante actualisation des contacts et la restructuration de son arborescence ont été réalisées respectivement en 2019 et 2020.



L'organisation professionnelle

L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Les adhérents de l'UFS

MEMBRES ACTIFS

MEMBRES ASSOCIÉS

L'équipe de l'UFS

Nadia POULARD

Assistante de Direction

✉ nadia.poulard@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.30



Rachel BLUMEL

Directrice Générale

✉ rachel.blumel@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.30 | 06.79.47.09.09



Maxence GODARD

Secrétaire de la chambre arbitrale

✉ maxence.godard@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.48



Rachel BLUMEL

Responsable de pôle :
Pôle Affaires Publiques & Communication

✉ rachel.blumel@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.30 | 06.79.47.09.09



Guillaume LE DUFF

Responsable communication :
Pôle Affaires Publiques & Communication

✉ guillaume.leduff@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.40 | 06.02.15.07.08



PÔLE ADMINISTRATION & FINANCES

Julian MONFORT

Responsable de pôle :
Pôle administration & finances

✉ julian.monfort@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.39 | 06.88.63.18.57



PÔLE AMÉLIORATION DES PLANTES

Emmanuel LESPRIT

Responsable de pôle :
Pôle Amélioration des Plantes

Directeur technique :
Section Potagères & Florales

✉ emmanuel.lesprit@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.42 | 06.75.09.80.41



Laetitia AUTHENAC

Responsable technique :
Pôle Amélioration des Plantes

Directrice technique :
Section Betteraves & Chicorée industrielle,
Section Potagères et Florales,

Responsable projets de recherche

✉ laetitia.authenac@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.35 | 06.87.50.22.98



Sophie LEJEALLE

Directrice technique :
Pôle Amélioration des Plantes,
Section Céréales à paille & Protéagineux

✉ sophie.lejealle@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.38 | 06.73.09.62.43



Maxence GODARD

Assistant :
Pôle Amélioration des Plantes,
Section Betteraves & Chicorée industrielle
Céréales à paille & Protéagineux et
Potagères & Florales

✉ maxence.godard@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.48



PÔLE PRODUCTION & MARCHÉS

Anne-Céline CONTAMINE

Responsable de pôle :
Pôle Production & Marchés

✉ anne-celine.contamine@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.49 | 06.80.31.50.94



Isabelle PAUCHET-MATTLER

Directrice technique :
Pôle Production & Marchés,
Section Oléagineux

✉ isabelle.pauchet-mattler@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.36 | 06.77.56.15.71



Julie SAFFAR

Responsable technique :
Pôle Production & Marchés,
Section Maïs & Sorgho

✉ julie.saffard@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.44 | 06.72.63.35.59



Bertrand NATUREL

Responsable technique :
Pôle Production et Marchés,
Section Fourragères & Gazons

✉ bertrand.naturel@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.44 | 06.89.54.24.61



Fédérer et représenter les entreprises semencières au coeur des filières agricoles & alimentaires

L'Union Française des Semenciers fédère et représente 135 entreprises couvrant trois métiers complémentaires : l'amélioration des plantes, la production et la mise en marché de semences pour l'agriculture, les jardins et les paysages.

Qu'elles soient des PME familiales, des coopératives ou des filiales d'entreprises étrangères, les entreprises semencières contribuent au développement économique des régions et performent sur les marchés internationaux.

Grâce au concours des 1000 représentants d'entreprises impliqués chaque année dans ses travaux, l'Union Française des Semenciers est en mesure de :

1. Promouvoir les métiers et le savoir-faire des entreprises semencières
2. Représenter les entreprises adhérentes et faciliter les échanges avec l'ensemble des parties prenantes agricoles et politiques
3. Contribuer à la mise en oeuvre d'un environnement réglementaire, économique et sociétal permettant aux entreprises adhérentes d'entreprendre et d'innover
4. Mettre à disposition des entreprises des services d'expertise afin de les accompagner dans leurs enjeux quotidiens



📍 17 rue du Louvre, Paris 1^{er}

www.ufs-semenciers.org

✉ communication@ufs-asso.com

📞 01 53 00 99 30